

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Chemini - Para



Au Puits de La Paracha

Chemini - Para

L'impureté des reptiles : la course effrénée provient d'un manque de Emouna

« Voici ceux que vous tiendrez pour impurs parmi les reptiles qui se traînent sur la terre » (11, 29)

Certains commentateurs ont vu dans ce verset une allusion à ce que l'on pourrait appeler "l'impureté" de 'ceux qui courent' (jeu de mots entre le terme שרצים, les reptiles, et l'expression שרצים 'qui courent', n.d.t.). Celle-ci, sévissant jusqu'à notre époque, entraîne ceux qui en sont atteints à courir sans cesse, jour et nuit, dans toutes les directions, que ce soit pour leur subsistance, dont la recherche demande des efforts démesurés, pour contacter un homme d'affaires influent ou encore, un certain Chadkhane, pour trouver un locataire ou un éventuel acheteur, ou un élève auquel enseigner aux heures libres, un directeur pour un nouveau poste...

Sachons que cette conduite révèle un manque de Emouna et de confiance en Hachem. En effet, lorsque l'homme ancrera dans son cœur que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui nourrit toutes les créatures et que c'est Lui qui "pourvoit à tous mes besoins" (bénédiction du matin), il se ressaisira aussitôt, et il cessera cette course. Il prendra alors pleinement conscience que rien ne sert de se précipiter et de sombrer dans la confusion pour parvenir à ce qu'il recherche. En effet, de toute façon, tout se déroule selon la volonté du Saint-Béni-Soit-Il et personne n'est en mesure d'obtenir quoi que ce soit si cela n'a pas été décrété auparavant. Pourquoi, dès lors, se précipiter et perdre sa sérénité en vain ? Au contraire, il apaisera la tempête qui l'agite et laissera place à la joie qui l'habitera entièrement, à tout moment. Heureux est le sort d'un tel homme et de ceux qui l'entourent !

C'est pourquoi chacun devra réfréner l'envie de course incessante qui le tourmente, en gardant à l'esprit les paroles de Rabbénou Yédaïa Hapnini : « Si un homme fuit sa proie comme la mort, celle-ci le poursuivra davantage que lui et se hâtera de l'atteindre. » Et si dès lors, la subsistance qui lui a été octroyée vient jusqu'à lui, pourquoi devrait-il la poursuivre plus qu'il n'est nécessaire ? N'est-ce pas un manque de bon sens et un vain effort, puisque tout est décidé à l'avance et que rien ne peut lui faire obtenir plus que ce qui lui a été fixé ?

J'ai entendu l'histoire suivante d'un éminent Rav qui en connaît le principal protagoniste :

Au début de l'hiver 5779 (2019), un grand Talmid 'Hakham qui occupe un poste de "Borère" (conciliateur juridique dans un tribunal Rabbinique) eut à traiter un contentieux entre deux personnes. Après avoir écouté les deux parties, il leur promit de leur présenter l'exposé de leur litige avant le Chabbat. De fait, le vendredi matin, il acheva d'écrire une responsa détaillée dans laquelle il concluait que l'une des parties était acquittée et l'autre responsable, ce qui rendait cette dernière redevable d'une grosse somme d'argent. Les Talmidé 'Hakhamim ayant coutume de s'abstenir de tout travail (sans rapport avec Chabbat) après le milieu de la journée du vendredi, il se dépêcha de la faxer aux deux parties intéressées. Cependant, à sa grande surprise, il se heurta durant deux heures entières à toutes sortes d'obstacles (la ligne du fax qui ne fonctionnait pas, le fil de liaison qui se déchira, etc.), jusqu'à ce que midi arrivât. Il arrêta alors toute tentative, et il remit cette opération à après la clôture du Chabbat.

C'est après le Chabbat que se révéla l'ampleur du miracle : en effet, l'homme qui, selon sa responsa, devait sortir perdant de l'affaire et redevable d'une énorme somme d'argent, rendit l'âme. Il s'avéra alors que si



cette responsa était arrivée à temps la veille de Chabbat, en lui apprenant ainsi cette mauvaise nouvelle, le Rav aurait, tout le reste de son existence, été rongé par le remords, pensant avoir une part de responsabilité dans sa mort.

Cela nous enseigne : 1) l'ampleur de la providence Divine : combien le Saint-Béni-Soit-Il lui mit des entraves afin de lui épargner ce sentiment de culpabilité qui aurait pu le submerger pendant de nombreuses années, 2) que le salut fut dû à sa ferme décision de respecter sa résolution de ne faire aucun travail après le milieu de la journée, 3) une leçon de confiance en Hachem : un homme ne doit pas céder à la panique, en se disant : 'J'ai promis jusqu'à Chabbat, comment vais-je respecter ma promesse ?'. Car si, certes, on doit faire tout son possible afin de tenir ses engagements, néanmoins, lorsque quelqu'un accomplit tout ce qu'il peut, il lui est défendu de céder à la confusion, son cœur doit être serein !

Le jour de Pourim 5704 (1944), le Roch Yéchiva de Telz, Rav Eliaou Méir Bloch, qui se trouvait déjà aux Etats-Unis à ce moment-là, dansa alors avec ses disciples, et la joie qui régna alors atteignit des sommets dignes de ce jour. L'un des participants prétendit alors qu'il était inconcevable que le Roch Yéchiva soit réellement joyeux alors qu'il avait perdu toute sa famille dans la Choa, et qu'il ne lui restait de celle-ci qu'une unique fille. Il n'avait aucun doute que toutes ces danses n'étaient qu'une façade extérieure, et qu'il faisait semblant d'être joyeux, mais que, dans son for intérieur, il était certainement brisé et profondément découragé. Lorsque ces paroles parvinrent aux oreilles du Roch Yéchiva, il arrêta les danses et les rondes et regroupa ses disciples autour de lui. Il leur fit alors la déclaration suivante :

« La Guemara (Méguila 10b) rapporte au nom de Rabbi Yo'hanane que lors de la traversée de la mer Rouge, les anges voulurent entamer un cantique. Le Saint-Béni-Soit-Il leur dit alors : "L'œuvre de Mes mains se noie dans la mer et vous diriez un

cantique ?" A priori, cela est étonnant car les Bné Israël chantèrent à ce moment-là le cantique de la mer Rouge bien que les Egyptiens se fussent noyés ; on voit donc que cette situation n'exclut pas de chanter un cantique de reconnaissance. Dès lors, on ne comprend plus le reproche adressé aux anges ; pourquoi seraient-ils privés de prendre part à ces louanges ?

« L'explication est la suivante : on sait qu'un ange ne peut exécuter deux missions, car il est incapable d'effectuer deux choses en même temps, comme de chanter un cantique de joie et d'être, dans le même temps, triste parce que les créatures d'Hachem se noient dans la mer. Sur ce point, les Bné Israël sont supérieurs aux anges : ils peuvent simultanément être joyeux et dans l'affliction, comme en témoignent nos Sages (Béréchit Rabba 56, 11) au sujet d'Avraham Avinou à l'instant où il s'apprêtait à sacrifier son fils Its'hak sur l'autel : "Il leva la main pour saisir le couteau et ses yeux versèrent des larmes de compassion d'un père pour son fils et malgré tout, il était joyeux d'accomplir la volonté de son Créateur." C'est pourquoi le cantique des Bné Israël sur la mer Rouge fut accepté par le Saint-Béni-Soit-Il, car ils étaient à la fois joyeux et remplis de reconnaissance envers Hachem pour l'immense miracle dont ils avaient bénéficié, et, dans le même temps, ils éprouvaient de la peine pour les nombreuses créatures d'Hachem qui se noyaient dans la mer. »

Le Roch Yéchiva conclut qu'il en était de même pour lui : bien que son cœur pleurât des larmes de sang sur la perte de toute sa famille, cependant, un juif était capable de s'élever au-dessus de la souffrance et de la tristesse pour être réellement dans la joie.

A quoi cela ressemble-t-il ? A une maison remplie de fond en comble d'objets, au point d'être inhabitable. Cependant, il est encore possible de les enjamber pour aller habiter à l'étage. Il en est de même de chaque juif : certes, chacun porte son fardeau personnel d'épreuves qui, parfois, le submergent י"ו,



mais il possède néanmoins la force de se hisser au-dessus de la situation tragique dans laquelle il se trouve et de 'monter à l'étage', pour se réjouir avec le Saint-Béni-Soit-Il.

Dans son livre 'Rimzé Ma'hchava', l'auteur (qui endure ces dernières années de terribles souffrances à cause d'une maladie difficile. Qu'Hachem lui envoie une prompte et entière guérison !) écrit les paroles extraordinaires qui suivent :

« "Dès que débute le mois d'Adar, on amplifie la joie." Le Sefat Emet rapporte à ce sujet les paroles du Zohar : "Les lettres formant l'expression בשמחה (dans la joie) sont les mêmes que celles du mot מחשבה (la pensée). Cela s'explique de manière très simple : être dans la joie dépend de la pensée de l'homme, et pas du tout de ce qu'il possède ou de ce qui lui manque ; si ses pensées sont de celles qui apportent de la joie, il sera joyeux."

« Celui qui s'imagine qu'il ne pourra être joyeux que lorsqu'Hachem aura comblé l'ensemble de ses désirs, se trompe. Chacun peut aisément remarquer autour de lui des gens qui ont, apparemment, tout ce qui leur faut et qui affichent malgré tout une expression de tristesse. Car rien ne peut apporter de la joie à un homme s'il n'introduit pas de lui-même dans son esprit de joyeuses pensées, celles-ci consistant à être persuadé que tout ce que le Saint-Béni-Soit-Il accomplit à son égard est pour son plus grand bien et que rien de mal ne peut provenir de Lui. Je peux vous l'assurer à partir de ce que je vois et ressens depuis que le Saint-Béni-Soit-Il m'a envoyé ces présents extraordinaires (euphémisme pour désigner la maladie et les terribles souffrances endurées). Rien ne peut empêcher la joie ; la pensée d'un homme, et elle seule, conditionne s'il est joyeux ou triste. Le Saint-Béni-Soit-Il ne retire à personne le libre-arbitre d'être en joie. Même si, du Ciel, on lui envoie des 'présents' en tout genre, et qu'il a le sentiment qu'on lui a pris certaines choses, néanmoins, Hachem ne lui retire pas la pensée, et l'homme en est maître ; grâce à elle, il peut réfléchir à toutes les bontés que

le Saint-Béni-Soit-Il lui prodigue, et voir comment, à chaque instant et à chaque pas de son existence, Il se trouve proche de lui. Le Saint-Béni-Soit-Il ne laisse personne de côté, pas même un instant. Si l'homme réfléchissait à combien Hachem pense à lui, il baignerait depuis longtemps dans la joie. Parce que le Saint-Béni-Soit-Il pense à chacun et lui insuffle à chaque instant une vie bonne et heureuse. En bref, tout dépend de la pensée de l'homme et c'est grâce à elle qu'il décide d'être triste et déprimé ou de se ressaisir, d'être dans la joie et de vivre une existence spirituelle riche et élevée. »

Car c'est ce qui caractérise l'homme : placer sa confiance en Hachem au point que celle-ci lui procure la sérénité comme si sa délivrance était déjà arrivée.

Le 'Chévète Sofer' rapporte à ce sujet le verset des Tehilim (22, 5) : « *C'est en Toi que nos pères ont placé leur confiance, ils ont eu confiance et Tu les as délivrés* », et l'explique de la manière suivante : « Ils eurent entièrement confiance qu'Hachem allait, à coup sûr, les délivrer et leur confiance était tellement forte qu'ils se sentaient déjà délivrés. Car là est l'essence-même du Bitahone (la confiance en D.), comme son nom l'indique (Bitahone est de la même racine que le mot Béta'h qui signifie 'sûr, certain') : être convaincu qu'Hachem le sauvera et lui viendra en aide, et ne pas être comme celui pas qui recherche la protection Divine tout en étant habité par la crainte et le doute que "peut-être Hachem n'exaucera pas sa volonté", car cela ne constitue pas un Bitahone intègre. Il me semble que l'on peut, grâce à cela, expliquer le verset "*C'est en Toi que nos pères ont placé leur confiance, ils ont eu confiance et Tu les as délivrés*", car, a priori, on peut se demander pourquoi la confiance des Bné Israël est mentionnée deux fois. C'est pour nous indiquer combien leur Bitahone était fort, à tel point qu'ils ressentaient déjà qu'Hachem les avaient délivrés. C'est la raison pour laquelle le verset mentionne leur confiance une deuxième fois en l'associant, alors, à leur délivrance. »



Le Ben Ich 'Haï commente, sur ce thème, un verset du même psaume (Téhilim 25) : « *Placez en Lui votre confiance et n'ayez pas honte.* » « En effet, explique-t-il, il existe des personnes qui, certes, ont confiance qu'Hachem peut accomplir pour elles un miracle, mais qui, néanmoins, ont honte d'en faire part aux autres, de peur de ne pas mériter ce miracle. Cela révèle que leur Bita'hone n'est pas intègre. **Un homme doit avoir une entière confiance dans le Saint-Béni-Soit-Il, de tout son cœur et de toute son âme, au point de ne pas hésiter à publier qu'Hachem accomplira pour lui le miracle qu'il attend.** C'est ce que le verset vient nous enseigner en disant : "*Placez en Lui votre confiance et n'ayez pas honte*". » Le Ben Ich 'Haï joint à ce commentaire une histoire qui se déroula au temps de Rabbi Moché Galanti. A cette époque, une terrible sécheresse sévit. L'hiver s'était transformé en été, au point que pas une seule goutte de pluie n'était tombée. Le peuple commença à souffrir de la soif car les citernes qui conservaient les eaux de pluie s'étaient déjà asséchées en raison de la chaleur intense qui avait régné durant l'année. Rav Moché Galanti appela toute la population à une prière publique sur le tombeau de Chimone Hatsadik et il leur ordonna d'apporter leurs manteaux pour se protéger de la pluie qui ne manquerait pas de tomber à leur retour. De fait, les gens prièrent du fond du cœur. D. entendit leurs suppliques et ouvrit sur le champ les cataractes du ciel et une pluie battante se mit à tomber, si bien qu'en revenant, ils durent fuir devant ce déluge. Nous voyons comment Rav Moché Galanti était certain qu'Hachem entendrait leurs prières puisqu'il n'hésita pas à leur demander d'apporter leurs manteaux, sans craindre de faire l'objet de sarcasmes. Au contraire, il était animé d'une confiance totale que la pluie tomberait !

On retrouve le même thème dans l'histoire de 'Honi Hamahagal (Ta'anit 19a) : lorsqu'on lui demanda de prier pour que la pluie tombe, il ordonna : « Rentez les fous des Pessa'him afin qu'ils ne se désagrègent pas

», car son Bita'hone était si extrême qu'il n'éprouvait aucune honte à demander aux gens d'agir de la sorte.

En vérité, le Bita'hone lui-même attire la délivrance. Considérons la formule que les Sages de la Grande Assemblée instituèrent dans la prière du Chemoné-Essré : *ולא נבוש בייכר* ("Nous n'aurons pas honte **parce que** c'est en Toi que nous plaçons notre confiance") : elle suggère que la confiance en Hachem est une raison de ne pas avoir honte. Et elle est à mettre en parallèle avec la bénédiction de la guérison : *רפאנו ה' ונרפא הושיענו ונחיה* ("Guéris-nous et nous serons guéris, sauve-nous et nous serons sauvés... car Tu es un D., un Roi, un médecin, fidèle et miséricordieux"), ce qui suggère là aussi que la raison de notre guérison est que le Saint-Béni-Soit-Il est un médecin fidèle et miséricordieux. Et il en est de même également pour la bénédiction concernant la délivrance : *ונאלנו גאולה שלמה כי א-ל גואל חזק אתה* ("Délivre-nous d'une délivrance complète **car** Tu es un D. libérateur et puissant"). Et c'est aussi ce que signifie la bénédiction : « Nous n'aurons pas honte **parce que** c'est en Toi que nous plaçons notre confiance. »

Sachons que toute marque de Bita'hone de notre part est acceptée et agréée par Hachem. Le 'Dégoul Ma'hané Ephraïm' (sur Pourim) explique ainsi le chant (de Pourim) : *להודיע כי כל קויד לא יבושו* ("Pour proclamer que tout celui qui espère en Toi ne subira pas la honte") : « On peut comprendre, dit-il, "tout" dans le sens de "même un peu", ce qui suggère que même celui qui espère un peu, verra s'appliquer à son égard *לא יבושו* ("il ne subira pas la honte") et ne sera pas déçu ! »

Lorsque Rav Chalom Tsvi Hacohen Shapira s'apprêta à marier son fils aîné, il se rendit chez Rav Yé'hékiel Levinstein, et lui confia sa situation financière difficile : il lui manquait 5000 livres pour couvrir les dépenses du mariage ! Le Rav réfléchit quelques minutes, puis il finit par dire à voix haute : « **Le Saint-Béni-Soit-Il connaît exactement ta situation !** » (N'ayant pas le choix, Rav Chalom quitta la pièce, bien qu'il pensait initialement que Rav Yé'hékiel l'aiderait



financièrement et pas seulement par des paroles d'encouragement.)

Bien des années après, lorsque Rav Chalom fut sur le point de marier son dernier fils, Rabbi Arié Leib, il lui déclara : « Si Rav Yé'héziel m'avait donné alors l'argent qui me faisait défaut, cela ne m'aurait aidé que pour ce mariage. Mais en me renforçant dans cette confiance que **"le Saint-Béni-Soit-Il connaît exactement ta situation"**, j'ai été capable de marier tous mes enfants ! בלי"ר

Le Rav de Kabrine avait coutume de dire : « Lorsqu'un homme prend avec lui de l'argent et sort pour acheter quelque chose, s'il est persuadé que l'objet qu'il désire acquérir est placé sous la conduite de la Providence, ainsi que la pensée de l'acquérir et le prix qui a été fixé pour l'acquérir, et si de même, le vendeur est persuadé que l'intention de vendre et le prix de la vente sont dirigés par la Providence Divine, **je me porte garant pour eux de leur réussite ! »**

"Tuer son ego" : tout est entre les mains d'Hachem et non dans celles de l'homme

« Voici la Loi de l'homme qui meurt dans la tente » (Bamidbar 19, 14)

Le Avodat Israël voit, dans ce verset de Parachat Para, une allusion extraordinaire :

« Il semble, dit-il, que l'on peut l'expliquer grâce à l'enseignement de la Guemara qui affirme que : "La Torah ne se maintient que chez celui qui se tue lui-même pour elle" (Brakhot 63b), à savoir chez celui qui tue son "soi-même", et qui est convaincu dès lors, que tout provient du Saint-Béni-Soit-Il, et que c'est Lui qui donne la force de réussir, l'intelligence et la compréhension nécessaires pour Le servir. C'est ce que le verset vient suggérer par les termes *"l'homme qui meurt dans la tente"* : l'homme qui n'attribue rien de ce qui arrive dans ce monde à la force humaine, mais qui sait que tout vient d'Hachem, un tel homme se trouve *dans la tente* d'Hachem. »

Entre parenthèses, on peut voir dans les termes de la Guemara rapportée plus haut ("qui se tue lui-même") une autre allusion : c'est seulement lui-même qu'il doit tuer, en s'abstenant de penser à **lui-même** ; en revanche, son cœur doit toujours être en éveil pour prodiguer du bien à autrui de toutes les manières possibles.

Un homme entra une fois chez le Pné Ména'hem avant Pessa'h et lui raconta avec crainte et anxiété que le médecin avait diagnostiqué qu'il devait subir une opération. La date en avait été fixée le lendemain de la fête. Le Rav s'enquit de l'identité du chirurgien, puis, il lui annonça : « Tu n'as pas besoin de subir d'opération ! » Et il le congédia amicalement. Le 'Hassid s'en alla, rassuré et serein et, confiant dans la parole des Sages, il téléphona au médecin pour décommander l'intervention. A l'issue du septième jour de Pessa'h, le Rabbi envoya son fils chercher cet homme. Lorsqu'il se tint devant lui, il lui demanda ce qu'il en était de l'opération qu'il devait subir. L'homme lui répondit qu'il ne devait pas y avoir d'intervention puisque le Rav lui-même en avait ainsi décidé ainsi. « Non, non, s'écria le Rabbi, adresse-toi au médecin et demande-lui qu'il t'opère demain !

- Mais, protesta le 'Hassid, on ne peut fixer un rendez-vous comme ça du jour au lendemain !

- Malgré tout, insista le Rabbi, téléphone au médecin, peut-être que ce sera libre pour toi demain ! »

Et, en effet, le médecin lui annonça immédiatement que sa place était demeurée vacante. Il s'avéra finalement que le jour où le 'Hassid était venu la première fois chez le Rabbi, celui-ci avait, dès qu'il était sorti de chez lui, pris contact avec le médecin dont il venait d'apprendre l'identité, et lui avait annoncé que dans seulement quelques instants, un tel allait décommander la date fixée pour son opération. Il l'avait alors prié de faire fi de cette annulation, et de lui conserver sa place, tout en lui disant qu'elle était annulée. Tout cela afin que le 'Hassid



puisse passer la fête et s'y préparer tranquillement et sereinement !

A l'époque où Rav Yossef 'Haïm Sonnenfeld occupait le poste de la Rabbanoute à Jérusalem, toutes les décisions concernant la ville étaient tranchées par lui, y compris ce qui concernait les caisses de bienfaisance (celles-ci recevaient des fonds de l'étranger destinés à être partagés entre les habitants de la ville) et les Kollelim. A chaque fois qu'une grosse somme était envoyée par une femme, Rav 'Haïm donnait l'ordre de renvoyer la majorité de l'argent en vertu de ce que stipule le Choul'hane Aroukh explicitement (Yoré Déa § 248, 4) : « On ne reçoit d'une femme que de petits dons. » Une fois, une somme considérable arriva

accompagnée d'une lettre demandant qu'il ne soit renvoyé sous aucun prétexte de reçu pour ce don. Les secrétaires de la caisse de bienfaisance comprirent qu'à coup sûr, il fallait renvoyer cette fois-ci la totalité de la somme, car il était clair que le don avait été envoyé sans le consentement du mari et que l'épouse craignait qu'il l'apprenne. Néanmoins, lorsque l'on rapporta l'histoire à Rav Yossef 'Haïm, il ordonna que l'on ne rende pas un seul centime. Aux responsables étonnés, il expliqua que dans le cas présent où il était évident que si la chose arrivait aux oreilles du mari, la paix du ménage en serait menacée, il était préférable d'enfreindre un article du Choul'hane Aroukh plutôt que de compromettre l'entente dans ce foyer !

